

Mesdames et Messieurs les Maires
des Communes adhérentes

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des
établissements publics de coopération
intercommunale et des Conseils départementaux
adhérents

Madame la Présidente de la Région Ile-de-France

Arrivée 2024 : 4017
Enregistre. : 31-07-2024
Motif : A
Dir SG/Accueil
Motif : Cc
Maire/Mun

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Nos Réf. : SIP/ HMI-24-617

Affaire suivie par : Hervé MPASI – Direction Finances (06.15.78.59.57 – hmpasi@sipperec.fr)

Objet : Documents budgétaires et avis d'information d'affichage

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président et cher(e) collègue,

Le comité syndical a adopté **les budgets supplémentaires de l'exercice 2024 du SIPPAREC et de son budget annexe relatif au projet de géothermie GENYO ainsi que, les Comptes Administratifs de l'exercice 2023 de ces mêmes structures**, par délibération du **20 juin 2024**. Les documents budgétaires ont par ailleurs été adressés à la Préfecture de Paris aux fins de contrôle de légalité.

Conformément aux dispositions des articles L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe que tous les documents budgétaires du Syndicat sont téléchargeables sur le site extranet du SIPPAREC à l'adresse suivante : <http://sipperec.fr/le-sipperec/budget/>.

En application de ces mêmes textes, il convient de mettre à disposition du public les documents budgétaires des établissements publics intercommunaux dont votre collectivité ou établissement est membre.

Il vous appartient donc, dans les 15 jours suivant la réception de la présente circulaire, d'informer le public par tout moyen de publicité au choix du Maire ou du Président.

Il est possible d'assurer cette publicité par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois. Vous trouverez en annexe une proposition de texte pour l'affichage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président et cher(e) collègue, l'expression de mes salutations cordiales et dévouées.

Paris, le
Le 11 juillet 2024
Le Président



Jacques J.P. Martin

Pièces jointes : - Avis d'information
- Certificat d'affichage

Copie conforme :

- Copie conforme à diffuser pour mise en œuvre à Mesdames et Messieurs les responsables du service financier
- Copie conforme à diffuser pour information à Mesdames et Messieurs les délégué(e)s titulaires

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Mame
1er Vice-Président du Territoire Paris Est Mame & Bois